

Protocole Disparition Seniors au domicile : de quoi s'agit-il ?

Suite au Protocole Disparition Seniors en institution mis en place par la Cellule des Personnes Disparues de la Police Fédérale, la Ligue Alzheimer ASBL initie le protocole dans le cadre du domicile.

Pourquoi ? La maladie d'Alzheimer entraîne de la désorientation spatiale et de la déambulation. Ces personnes sont donc sujettes à se perdre ou à disparaître. Il s'agit de disparition inquiétante pour laquelle une intervention rapide et spécifique est nécessaire. De plus, 70% des personnes atteintes de démence vivent au domicile. Une enquête révèle que plus de 90% des familles et des professionnels sont intéressés par le Protocole Disparition Seniors au domicile.

L'objectif ? En cas de disparition d'une personne atteinte de démence, chaque minute compte. Il est donc primordial de débiter rapidement les recherches. Or, la police a besoin d'informations : les signes distinctifs de la personne disparue, ses habitudes, les endroits où elle aime se rendre ou liés à ses souvenirs, sa photographie, etc. Lors du constat d'une disparition, l'entourage, submergé par le stress ou par méconnaissance, a parfois du mal à donner ces renseignements. Le Protocole Disparition Seniors au domicile prévoit donc l'instauration préventive d'une fiche identitaire, pour les personnes atteintes de démence, qui contiendrait ces informations. Cette fiche servira à gagner du temps et à débiter les recherches avec davantage de professionnalisme en cas de disparition.



Comment se déroule la mise en place de ce protocole dans votre commune ?

Le Protocole Disparition Seniors au domicile est un partenariat entre la zone de police locale, la Cellule des personnes disparues de la Police Fédérale, le Parquet, la Ligue Alzheimer ASBL et les services fournissant une aide et des soins à domicile actifs sur le territoire de la zone de police.

Le projet est présenté aux membres de la zone de police locale en présence des services d'aide et soins.

S'en suit, une deuxième rencontre dont l'objectif est la signature officielle du Protocole Disparition Seniors au domicile. Une fois le protocole signé, celui-ci est d'application sur la zone géographique desservie par la police locale signataire. Dès lors, la Ligue, la police et les services d'aide et soins peuvent débiter la promotion de l'initiative, l'encourager et aider les citoyens concernés à réaliser la fiche identitaire.



